

Depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions peuvent, par voie de convention, habiliter des organismes chargés de mettre en œuvre des actions d'insertion et de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion. Ce dispositif est mis en place sur le territoire Limousin.

OBJECTIFS

Ce service doit permettre à chaque usager de :

- s'insérer via la qualification et/ou l'emploi et l'acquisition de connaissances ou de compétences
- de réunir les pré-requis nécessaires à une entrée en qualification ou dans l'emploi
- d'accéder gratuitement à un bouquet de services lui permettant de construire et de réaliser un parcours individualisé et adapté à la spécificité de leurs acquis et de leurs objectifs, en vue d'accéder plus facilement à une formation qualifiante et/ou à un emploi.

PUBLICS ET PRESCRIPTEURS

Publics prioritaires	Prescripteurs
Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et bénéficiant d'une prescription	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi, Plan Locaux d'Insertion par l'Economie (PLIE), Conseils Départementaux (référénts Insertion professionnelle) • Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Chantier et Entreprise d'insertion, Association Intermédiaire
Autres publics	Prescripteurs
Les salariés en contrat aidé	Pôle emploi
Les scolaires	CIO (Centre d'information et d'orientation)
Les apprentis	CFA (Centre de formation d'apprentis)
Les conjoint(e)s d'exploitant agricole, d'artisan, de commerçant	Sous conditions définies par la Région
Les personnes assimilées aux demandeurs d'emploi (ex. personnes en indemnités journalières...)	Sous conditions définies par la Région

DURÉE

12 mois maximum.

DÉMARCHE

L'usager qui souhaite construire son projet professionnel et/ou avoir une préparation préalable pour le réaliser, prend contact avec son **prescripteur**.

Le prescripteur sollicite l'**ensemblier (référént de parcours)** du service public pour une demande précise d'action(s) ou pour bâtir le parcours de l'usager au sein du service public.

Le référent de parcours examine la demande, en vérifie l'opportunité et la faisabilité (entretien, positionnement...). Il fait une proposition, en fonction d'un bouquet de services, à l'usager et son prescripteur dans une logique de co-construction du parcours.

Chaque usager se voit attribuer un **référént de parcours de formation**, responsable de :

- L'individualisation et de la fluidité de son parcours (durée, contenu, moyens pédagogiques, enchaînement des actions...),
- L'information régulière et partagée (Pour l'usager : entretien de suivi et bilan final... Pour le prescripteur : commissions de suivi, fiches navette...).

Le bouquet de services se compose de trois thématiques (Espaces Dynamisation, Compétences, Projet), organisés en Unités et comportant plusieurs actions.

L'ensemble des actions proposées permettent :

- d'acquérir ou développer des pré-requis transversaux,
- définir un projet,
- acquérir ou développer des savoirs généraux et techniques...

Un positionnement global est effectué à l'entrée et permet l'individualisation des parcours (adaptation de la durée, du contenu, des moyens pédagogiques).

Organisation et offre territoriale homogène

Les opérateurs du service public interviennent sur 3 zones géographiques : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

OFFRE DE FORMATION

Un bouquet de services organisé en trois «espaces» :

• Espace Dynamisation :

- Objectifs : acquérir et développer des pré-requis transversaux nécessaires pour l'accès à la qualification ou à l'emploi (explorations personnelles et professionnelles)
- Explorations personnelles (Connaissance de soi, Image de soi, Styles d'apprentissage, préparation au changement/organisation et planification)
 - Explorations professionnelles (Culture d'entreprise et culture socio-professionnelle)
 - Projet collectif

• Espace Compétences

- Objectifs : acquérir et renforcer des savoirs généraux et techniques nécessaires à la mise en oeuvre du projet professionnel (remise à niveau à visée professionnelle en français, mathématiques, numérique, anglais ; pré qualification...).
- Communication (Langue française, langue anglaise)
 - Savoirs scientifiques et numériques (mathématiques, sciences et technologie)
 - Préparation concours (concours généraux ou concours de la filière sanitaire et sociale)
 - Linguistique
 - Pré-qualification

• Espace Projet

- Objectif : construire un projet professionnel et de formation, et, un plan d'actions associé (construction de projet, expérimentation).
- Expérimentation (Découverte des métiers et mise en situation pratique, détermination de formation, évaluation des habiletés professionnelles, immersion en entreprise)
 - Construction du projet (Affirmation de soi professionnelle, intégration professionnelle, conduite de projet)
 - Projet collectif

Chaque espace est organisé en unité permettant de classer les différentes actions.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Le lieu est déterminé de manière concertée entre la Région, les prescripteurs et l'ensemblier.
- Entrées et sorties permanentes ou cadencées selon les actions et les sites.
- Les formations pourront se dérouler en présentiel ou à distance.
- Un contrat est passé entre l'usager et l'opérateur du service public.

RÉMUNÉRATION

Les parcours des usagers demandeurs d'emploi peuvent faire l'objet d'une rémunération au titre :

- régime conventionnel : indemnisation de Pôle emploi
- régime public : rémunération par la Région sous respect des conditions suivantes :
 - le parcours est organisé à temps plein et en continu
 - le parcours est de 150 heures minimum,
 - le bénéficiaire n'a pas droit à rémunération par Pôle Emploi.

Tous les autres types de parcours ne sont pas rémunérés. Dans tous ces autres cas, les usagers bénéficient de la protection sociale relative au statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.

LES OPÉRATEURS EN LIMOUSIN

Un groupement d'organismes est chargé de la mise en place du service public (ensemblier et opérateurs) sur trois zones géographiques correspondant à un découpage départemental.

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Ensemblier	Afpa (Direction régionale)	Lycée Jean Favard pour le compte du Greta du Limousin - Agence Guéret	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne pour le compte du CFPPA Les Vaseix Bellac
Référents de parcours	Eliane Marquer (Brive, Uzerche, Naves) T 07 88 84 22 65 Agnès Pouteau (Tulle, Argentat, Egletons, Ussel, Bort les Orgues) T 07 88 84 24 00	Catherine Leprevost T 05 55 52 47 09	Gwenole Seznec (Ambazac, Bellac) T 05 55 68 72 30 Nadine Nouhaud (Limoges Babylone et Saint-Junien) T 05 55 68 72 30 Valérie Gibaud (Limoges Centre) T 05 55 68 72 30 Christelle Boulert - FLE (Limoges Centre et Limoges Beaubreuil) T 06 80 14 54 68 Stéphanie Rolland (St-Yrieix-la-Perche) T 05 55 68 72 30
Opérateurs	Afpa, Greta du Limousin - Agence Egletons, Insup, Fel SA, CFPPA Tulle-Naves	Greta du Limousin - Agence Guéret, Afpa, CFPPA Creuse, Fel SA, Horizon Jeunes	CFPPA Les Vaseix Bellac, Afpa, Fel SA, FCMB, CFPPA Saint-Yrieix, Greta Limousin - Siège Limoges

L'ensemblier a trois missions :

- garantir le bon fonctionnement du service public en coordonnant des différents opérateurs (coordination pédagogique, administrative et partenariale)
- bâtir, suivre et assurer le bon déroulement du parcours des usagers (réfèrent parcours)
- proposer des actions collectives « compétences : apprendre à apprendre » et « compétences sociales et civiques »

Les opérateurs sont chargés de réaliser les différentes actions du bouquet de services.